

*Peine capitale*

● (1920)

Hier soir, j'ai assisté à un dîner officiel à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, organisé par l'un de nos ministres du Cabinet, l'honorable ministre de l'Environnement (M. McMillan). J'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement avec l'ancien député d'Egmont, l'honorable David MacDonald, actuellement ambassadeur du Canada en Éthiopie. Ma position est claire depuis de nombreuses années et elle a été renforcée par un sondage visant à établir qui voterait pour et qui voterait contre le rétablissement de la peine capitale. M. MacDonald m'a dit qu'il était heureux de constater que j'étais contre ce principe. Il a ajouté qu'il avait fait la même chose à de nombreuses reprises et que les précédents députés d'Egmont étaient également abolitionnistes. Je lui ai signalé que j'avais lu très attentivement dans le *hansard* les discours qu'il avait prononcés au cours des années et qu'ils m'avaient beaucoup inspiré.

Comme l'ont fait d'autres députés, j'ai posé la question suivante dans les feuillets que j'ai envoyés dans tous les foyers: «Êtes-vous pour ou contre la peine capitale?» Dans la circonscription d'Egmont, j'ai envoyé 18 000 feuillets et j'ai reçu un peu moins de 200 réponses. Celles-ci étaient réparties de la façon suivante: environ 102 répondants étaient contre le rétablissement de la peine capitale et 96 étaient pour.

Je sais que les députés sont très préoccupés par cette question sur le plan politique et autre, mais il y a des moments où nous devons faire preuve de leadership moral. Nous devons suivre la voix de notre conscience. Alors que nous faisons tout notre possible, en tant que députés, pour aider nos circonscriptions et nos électeurs, il y a certaines questions—et celle-ci en est une à mes yeux; je suis également contre l'avortement—sur lesquelles nous devons voter selon notre conscience. Je dois suivre la voix de ma conscience et j'espère que tous mes électeurs le comprendront et me garderont leur respect.

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. Pour la plupart d'entre nous, c'est sans doute l'un des débats les plus difficiles de notre carrière, en tant que parlementaires et représentants de nos communautés respectives. Ce n'est pas un débat facile; ce n'est pas un sujet facile non plus.

Il fait intervenir les émotions profondes que nous éprouvons à l'époque où nous vivons. Il fait intervenir divers arguments intellectuels à l'égard d'une chose qui nous tient beaucoup à cœur, à savoir notre sécurité collective ou la possibilité de vivre dans une société à l'abri de la violence et de la mort. Il soulève une question qui nous touche tous de très près, quelles que soient nos convictions politiques ou religieuses, quelles que soient toutes les choses qui nous séparent en tant qu'êtres humains. Ce débat nous touche dans ce que nous partageons en tant qu'êtres humains.

Je veux parler du sort que nous devons réserver à ceux d'entre nous qui commettent le crime le plus odieux qui soit en tuant un autre être humain. Comment pouvons-nous l'empêcher? Comment pouvons-nous résoudre ce problème? Que faire des individus qui ont commis ce crime? Telles sont les questions que soulève ce débat. Telles sont les questions auxquelles chaque député a essayé de répondre.

Je voudrais aborder certaines questions concernant l'aspect logique du problème. Certains des partisans de la peine capitale font valoir qu'elle a un effet dissuasif, que si l'État peut mettre à mort un meurtrier, cela dissuadera les gens de commettre ce genre de crime.

En réalité, rien ne prouve la véracité de cette affirmation. La plupart des gens intelligents et raisonnables reconnaîtront qu'aucune statistique ne prouve l'effet dissuasif de la peine capitale. Comme plusieurs députés l'ont souligné au cours de ce débat, dans bien des cas, nous pourrions presque affirmer le contraire. Dans certaines juridictions qui ont supprimé la peine capitale, le taux d'homicide a baissé depuis quelques années. L'argument voulant qu'il s'agisse d'un facteur de dissuasion n'est donc pas valide.

On fait également valoir que la peine capitale protège la société et que cette dernière a besoin de cette protection. Cet argument ne tient pas debout. Comme l'a souligné le Barreau, le contraire peut souvent se produire et les tribunaux répugneraient à reconnaître quelqu'un coupable d'un tel crime si cela devait l'envoyer à la potence. Dans certains cas, le tribunal reconnaîtra l'accusé coupable d'homicide non prémédité plutôt que de meurtre au premier degré. On pourrait également faire valoir que le rétablissement de la peine capitale met la société en danger en libérant des individus qui devraient être gardés derrière les barreaux.

Ceux qui veulent le rétablissement de la peine capitale font surtout valoir l'argument de la vengeance en disant qu'un membre de la société a commis un crime tellement horrible qu'il mérite la mort. C'est sans doute le plus puissant de tous les arguments utilisés, mais je le rejete également.

Il est certain que lorsque nous lisons des détails horribles sur des meurtres en série comme ceux de Clifford Olson, nous éprouvons un profond dégoût qui nous pousse à vouloir éliminer ce monstre. Nous sommes révoltés devant un acte aussi odieux, à la pensée que de jeunes enfants innocents, dont la vie commençait à peine, ont été tués par un monstre qui est un être humain, un membre de l'espèce humaine. Nous sommes tous prêts à tuer l'individu en question. Sous l'effet de la colère, nous sommes tentés de céder à un esprit de vengeance.

● (1930)

Je comprends cela parce que je le ressens moi-même. N'importe quel membre de notre famille humaine le comprend. C'est normal. Pourtant, il y a une autre partie de nous qui réagit et qui nous aide à surmonter ce sentiment de colère et cette volonté de tuer pour se venger. Cette partie de notre moi qui nous interpelle est certainement la partie la meilleure de notre nature. Elle considère les événements sous l'angle des causes et des effets, et essaie de comprendre et de raisonner là où il n'y avait que la colère et l'émotion pure. C'est cette partie de notre moi qui veut s'assurer que ce genre de chose ne se reproduira plus jamais et qui se rend compte que pour cela, il faut comprendre. C'est là-dessus que porte notre débat; non seulement sur notre réaction individuelle, mais sur l'action de notre société collective en tant que civilisation. Quelle est la partie de notre nature que nous allons laisser s'épanouir dans notre collectivité, dans notre civilisation?